

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

N° VA_DEL2022_159

Objet : Candidature de la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'appel à projet "Sport et coopération décentralisée 2022"

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent.

Dans le cadre de sa politique liée à la coopération décentralisée, la Ville est sensible à la possibilité d'appuyer une initiative à la croisée des politiques sportives et de coopération. En effet, la commune de Villeneuve d'Ascq se mobilise pour permettre à des jeunes filles exclues de l'emploi et sorties du système scolaire d'accéder à la pratique du sport collectif et ce en appui des communes de Tanguiéta au Bénin et de Sainte Marie à Madagascar.

Pour ce faire, la municipalité a décidé de candidater à l'appel à projet : « Sport et Coopération Décentralisée 2022 » organisé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, en partenariat avec le Ministère chargé des Sports, pour structurer une offre autour du basketball.

En effet, ce projet bénéficie du relais de deux associations locales Artisanat Solidarité Nord Bénin – Nord de France et Dina Mada qui interviennent dans les territoires concernés et que la Ville soutien. Il implique entre autres le club de basket de ESBVA-LM et des enseignants du lycée professionnel Dinah Derycke.

Par courrier en date du 22 juin 2022, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, via la délégation pour l'action extérieure des Collectivités Territoriales a informé la Ville que sa candidature a été retenue et a fait l'objet de l'approbation du comité de sélection de l'appel à projet nous permettant sans aucun doute d'inscrire dans la durée des actions partenariales en faveur de l'inclusion par le sport, l'émancipation de jeunes en situation de précarité, l'égalité des chances, la cohésion sociale, des valeurs que la Ville partage avec les collectivités étrangères partenaires.

Fidèle à ses engagements, la Ville est fière de proposer à l'assemblée délibérante la validation de la mise en œuvre de ce projet.

Celui-ci fait écho à une proposition émanant du Collectif des Artisans de la Commune de Tanguiéta au Bénin et de l'association RFDS de Sainte Marie - Madagascar, la ville de Villeneuve d'Ascq, en lien étroit avec deux associations villeneuvoises, l'ASNBNF et Dina Mada, le Club ESBVA et le Lycée Professionnel Dinah Derycke et les deux communes, Tanguiéta et Sainte Marie, a préparé cette candidature à l'appel à projets « Sport et coopération décentralisée ».

Les acteurs du projet ont voulu permettre à des jeunes filles exclues de l'emploi et sorties du système scolaire d'accéder à la pratique d'un sport collectif. Le basketball a été choisi pour les valeurs qu'il transmet : solidarité, respect, persévérance, dépassement de soi. C'est un sport qui a un caractère ludique et favorise la prise de responsabilité.

Sur le plan local, ce projet a pour objectif de consolider le lien inter pays créé lors de la mise en place du projet en organisant un tournoi sportif qui se déroulera en France à l'aube des Jeux Olympique de 2024.

Cette action sera un temps fort de la réciprocité, de la communication et des échanges interculturels avec la venue d'une équipe de Sainte Marie et une de Tanguiéta à Villeneuve d'Ascq, pendant une semaine.

Le déroulé du séjour comprendra :

- un tournoi amical inter pays. Ce tournoi sera organisé par les clubs sportifs amateurs de Villeneuve d'Ascq afin de les mobiliser sur une action de solidarité,
- des rencontres avec des jeunes des quartiers prioritaires de Villeneuve d'Ascq et de Lille ainsi qu'avec des élèves du Lycée Dinah Derycke et des apprentis des CFA qui sont en relation avec l'Association Artisanat Solidarité Nord Bénin et Nord de France. Pour leur organisation, ces rencontres bénéficieront de l'appui de deux centres sociaux et permettront à la fois d'échanger sur les réalités des uns et des autres et sur les expériences vécues en matière d'implications citoyennes et d'activités sportives,
- La participation à un match de gala de l'ESBVA et en fonction du calendrier à une épreuve relevant des actions développées au titre des JO.

L'aide attribuée pour ce projet est de 62 000 €. L'apport de la Ville est de 5 440 € réparti sur deux exercices, complété par une valorisation du temps de travail consacré à la mise en œuvre de ce projet.

Un crédit de 15 885 € a été voté dans le cadre du budget primitif 2022. Après étude par les services municipaux du projet déposé par les associations précitées, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2470 € à l'Association Artisanat Solidarité Nord Bénin et Nord de France en soutien de ce projet.

Le règlement sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 15 septembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser la Ville à soutenir cette opération notamment à subventionner les associations porteuses de ce projet ;
- de verser dans ce cadre pour 2022 une subvention de 2 470 € à l'association ARBNS l'Association Artisanat Solidarité Nord Bénin et Nord de France ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la mise en œuvre de ce projet.

Imputation comptable : 6574 048 5510
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190244-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022